

Sommaire**Réglementation :**

- Emballages et sacs plastique
- Signalétique

Recherche producteurs :

- Légumes et autres produits
- Foire de produits régionaux
- Marchés des Producteurs de Pays

Financement de projets :

- Energies renouvelables
- Programmes Leader

Expertises et accompagnements :

- Diversifier et sécuriser son revenu

Agenda**RÉGLEMENTATION****[Emballages et sacs plastique]****EVOLUTION DE LA
TENEUR EN MATIERE
BIOSOURCEE**

Les sacs plastique à usage unique d'une épaisseur inférieure à 50 microns sont interdits aux caisses pour tous les débouchés commerciaux. Cette interdiction concerne aussi les sacs plastique compostables de moins de 50 microns d'épaisseur.

Les sacs en matière biosourcés encore autorisés pour emballer des marchandises vont voir leur teneur réglementaire en matière biosourcée évoluer progressivement d'ici 2025.



Pour plus d'informations, cliquez pour consulter la fiche réglementation sur le site de la Chambre d'agriculture.

Contact : Léa Chirac - 01 64 79 30 61 - lea.chirac@seine-et-marne.chambagri.fr

[Signalétique]**COMMENT
SIGNALER LES
ACTIVITES DE
VENTE ET
D'ACCUEIL A LA
FERME**

Depuis le 13 juillet 2015, hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants, seules les activités de fabrication ou vente de produits du terroir, les manifestations exceptionnelles, les activités culturelles et les monuments historiques peuvent bénéficier de pré-enseignes.

La notion de produit du terroir n'est pas définie réglementairement. En Seine-et-Marne, la DDT (Direction Départementale des Territoires) a acté une interprétation qui permet de retenir toutes les activités de vente de produits de la ferme alimentaires et non alimentaires. Les activités de ferme pédagogique ou de découverte peuvent bénéficier de la dérogation au titre d'activité culturelle. Les autres activités d'accueil du public à la ferme (gîtes, pensions de chevaux, salles de réception...) ne peuvent pas bénéficier de pré-enseignes.



Pour plus d'information, cliquez pour consulter la fiche réglementation.



Nous recensons les exploitations pour lesquelles des activités d'accueil non concernées par les dérogations précitées ne peuvent pas être signalées, afin d'étudier les solutions possibles de signalétique routière.

Contact : Véronique Vansteene - 01 64 79 30 90 - veronique.vansteene@seine-et-marne.chambagri.fr



[Légumes et autres produits]

POUR UNE CONSERVERIE

Chancelie est une conserverie familiale venant d'ouvrir à Presles-en-Brie. L'entreprise recherche, pour l'élaboration de ses soupes artisanales, des produits 100 % locaux :

Produit	Conditionnement
Potiron	A l'unité
Pomme de terre	En sac de 10 kg
Rutabaga	En cagette
Ortie	En cagette
Châtaigne	En cagette
Pissenlit	En cagette
Carotte jaune	En cagette
Poireau	En cagette
Patate douce	En cagette

Produit	Conditionnement
Oignon	En cagette
Ail	En cagette
Huile de cuisson	En bouteille de 1 L
Poivron	En cagette
Champignons	En cagette
Lentilles (dont corail)	En sac de 5 kg
Chou-fleur	A l'unité
Topinambour	En cagette

Contact : Fatna Khenafou - 01 64 79 31 24 - fatna.khenafou@seine-et-marne.chambagri.fr

[Foire de produits régionaux]

DU 8 AU 20 DECEMBRE 2017 PARVIS DE LA BASILIQUE DE SAINT-DENIS (93)

La ville de Saint-Denis organise une foire de produits régionaux du 8 au 20 décembre sur le parvis de la basilique de Saint-Denis. Le flux estimé dans le secteur de la basilique est d'environ 8 500 piétons/heure. Le secteur est au cœur du centre ville et de la zone commerciale.

Possibilité de réduire la durée de présence sur deux périodes : du vendredi 8 décembre au jeudi 14 décembre 2017 ou du vendredi 15 décembre au mercredi 20 décembre 2017.

Possibilité de réserver un stand à plusieurs producteurs afin d'assurer individuellement une période plus courte.

Pour recevoir le dossier d'inscription, contactez-nous.

Contact : Véronique Vansteene - 01 64 79 30 90 - veronique.vansteene@seine-et-marne.chambagri.fr

[Marchés de producteurs de Pays]

DE NOUVELLES DATES SUR PARIS

Les Marchés des Producteurs de Pays de Paris sont à la recherche de nouveaux producteurs. Plusieurs dates sont proposées dans les différents arrondissements de la capitale. Pour les fêtes de fin d'année et ainsi répondre aux demandes des Parisiens, un marché sera organisé les :

- 18 et 19 novembre (Paris 12^{ème})
- 25 et 26 novembre (Paris 15^{ème} et 17^{ème})

et tous les week-ends du mois de décembre :

- 2 et 3 décembre (Paris 11^{ème})
- 8, 9 et 10 décembre (Paris 4^{ème})
- 14, 15 et 16 décembre (Paris 15^{ème})

Le stand de 8 mètres est au tarif de 390 € TTC (frais d'inscription compris). Pour recevoir le détail des tarifs, la fiche d'inscription contactez-nous.

Contact : Léa Chirac - 01 64 79 30 61 - lea.chirac@seine-et-marne.chambagri.fr



[Energies renouvelables]

**BIOMASSE ENERGIE
ET ENTREPRISES :
NOUVELLE APPEL A
PROJET ADEME SUR
FONDS CHALEUR**

Deux appels à projets ont été publiés par l'ADEME pour l'utilisation de la biomasse comme source de chaleur en remplacement des énergies fossiles :

- L'appel à projet régional est ouvert pour les chaufferies produisant de 100 à 1000 tonnes équivalents pétrole (tep) par an à partir de biomasse. Il est ouvert jusqu'au 15 décembre 2017.
- L'appel à projet national pour les projets consommant plus de 1000 tep par an. Il est ouvert jusqu'au 31 janvier 2017.

Les projets concernés sont :

- ceux utilisant un générateur à air chaud ou une chaudière alimentée par de la biomasse. Les investissements seront éligibles si la consommation de biomasse est d'au moins 300 à 350 tonnes par an. Les applications sont nombreuses, séchage grains, fourrages, chaudières habitat collectif...
- ceux qui permettent la valorisation de la chaleur produite par un méthaniseur. Il faut valoriser à minima 1,2 GWh, soit l'équivalent de 240 000 m³ de biogaz, issu de la production de 1000 tonnes d'ensilage ou de 2800 tonnes de fumiers bovins ou encore de 1700 tonnes de fumiers.



Accédez à l'appel à projet régional – Chaufferies Biomasses

Contact : Rémi Fortier, 01 60 24 71 86 / 06 23 10 39 20 – remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr

[Programmes LEADER]

**DES FINANCEMENTS
DESTINES AU
DEVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES
RURAUX**

Les programmes Leader (liaison entre actions de développement de l'économie rurale) sont des programmes ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à valoriser le potentiel de leur territoire. La Seine-et-Marne compte trois programmes Leader :

- LEADER Terres de Brie
- LEADER Sud 77
- LEADER Gâtinais français



Pour plus de précisions, cliquez pour consulter la carte des territoires Leader sur le site de la Chambre d'agriculture.

Ces programmes permettent de mettre en oeuvre une stratégie propre au territoire, élaborée par le Groupe d'Action Local (élu du territoire).

Les programmes Leader peuvent soutenir vos projets agricoles. Que votre projet soit porté individuellement ou collectivement, votre projet peut être éligible s'il s'inscrit dans une des rubriques suivantes :

- diversification de production ou d'activité
- contribution à la transition énergétique
- développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement et la préservation des ressources naturelles



Un co-financement public est nécessaire pour activer les financements Leader.

Contact : Coline Brat - 01 64 79 30 85 - coline.bratt@seine-et-marne.chambagri.fr



[Diversifier et sécuriser son revenu]

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les résultats fluctuants des dernières récoltes, la recherche d'un complément de revenu, le souhait de valoriser son patrimoine, de s'installer, l'envie de saisir des opportunités ou d'innover, sont autant de raisons qui peuvent vous amener à envisager de nouveaux projets. La Chambre d'agriculture vous accompagne dans l'élaboration et la mise en œuvre un projet viable, vivable et pérenne.

Diagnostics, études de faisabilités, études de marchés, études prévisionnelles, dossiers de demande de financement... sont quelques-unes des prestations proposées par la Chambre d'agriculture pour accompagner le développement de l'agriculture.

La Chambre d'agriculture vous aide également à construire le projet le plus opportun au regard de ses objectifs, des atouts de votre exploitation et de vos débouchés.



Pour mieux connaître cette offre et les étapes de notre accompagnement, téléchargez la plaquette.

Contact : Isabelle Chanclud : 01 64 79 30 85 - Isabelle.chanclud@seine-et-marne.chambagri.fr

AGENDA



DATE	Rencontre / Formation	LIEU	CONTACT
14/11/17	Réunion d'information : Photovoltaïque, opportunités 2017	Le Mée-sur-Seine	Rémi Fortier / 01 60 24 71 86 remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr
21/11/17	Présentation du pilote en méthanisation voie sèche élaborée par Omnisolis (<i>nombre places limitées</i>)	Bar-le-Duc	Rémi Fortier / 01 60 24 71 86 remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr
7/12/17	Formation : Communiquer autour de son métier d'agriculteur	Le Mée-sur-Seine	Martine Durand / 01 64 79 30 58 martine.durand@seine-et-marne.chambagri.fr



Pour connaître toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture, cliquez pour consulter le catalogue formation.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE-ET-MARNE
Pôle Economie et Développement
418 Rue Aristide Briand 77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél : 01 64 79 30 63 Mail : economie.developpement@seine-et-marne.chambagri.fr